



**SAINT-CLÉMENT  
SUR-DURANCE**

**Commune de Saint Clément Sur Durance  
Arrondissement de Briançon**



**Hautes-Alpes**  
le département

**DELIBERATION N°2023-D-001  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
EN EXERCICE : 11  
VOTANTS : 10  
PRESENTS : 9  
ABSENTS : 2**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20230310-2023d01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

**Etaient présents :** Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Paul Emile LARDY, Anne DELCROIX, Geneviève GRANET

**Etaient absents :** Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE)

Date de la convocation : 23/02/2023  
Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

(CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Sur le rapport de Monsieur le Maire de Saint Clément Sur Durance et après en avoir délibéré ;

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**DECIDE :**

- la création à compter de la date de la présente, d'un emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 24h30 hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un niveau scolaire, de la possession d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle nécessaire aux tâches qui lui seront confiées. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

